

Le transfert des corps des militaires de la Grande Guerre

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Titre(s) : Le transfert des corps des militaires de la Grande Guerre : étude comparée France-Italie 1914-1939 / Béatrix Pau-Heyriès ; sous la dir. de Jean-Charles Jauffret

A pour autre édition sur le même support : Le ballet des morts État, armée, familles s'occuper des corps de la Grande Guerre Béatrix Pau 2016 Paris la Librairie Vuibert 1 vol. (361 p.) 978-2-311-10006-8

Est reproduit comme : Le transfert des corps des militaires de la Grande Guerre étude comparée France-Italie 1914-1939 Béatrix Pau-Heyriès 2004 Lille Atelier national de reproduction des thèses Microfiches Lille-thèses

Auteur(s) : Pau-Heyriès, Béatrix

Autre(s) auteur(s) : Jauffret, Jean-Charles (1949-....)
Université Paul Valéry Montpellier 1970-....

Editeur, producteur : [S.l.] : [s. n], 2004

Description matérielle : 2 vol. (966 p.) ; 30 cm

Classification décimale Dewey : 940.3945 22

Note sur les bibliographies et les index : Bibliogr. p. 787-832. Index.

Note de thèses et écrits académiques : Thèse de doctorat Histoire Montpellier 3 2004

Résumé ou extrait : Dès le début des hostilités, la France et l'Italie interdirent tout transport de corps de militaire dans la zone des opérations. Des deux côtés des Alpes la mort devint une affaire d'État. Ce dernier, refusant l'anonymat de la mort en masse porta une plus grande attention aux cadavres des militaires. Malgré les efforts entrepris, à la fin des hostilités tout était à faire. Les deux sœurs latines cherchèrent donc leurs morts sur les anciens champs de bataille : exhumations, mises en bière, translation de cadavres et ré-inhumations dans des cimetières de guerre. Afin de répondre aux attentes d'un grand nombre de familles et d'assurer l'égalité de tous devant la mort, elles restituèrent, à leur charge, les corps des militaires qui avaient été réclamés par leurs proches.

At the beginning of the war, transporting bodies was forbidden in France and Italy on the battle-fields. Death was a matter of State. As the latter, french and italian States refused nameless bodies, they decided to pay attention to military losses. In spite of all these efforts, nothing was done at the end of the war. Both latin States had to look for their dead soldiers on the battle-fields : burials, placing in the coffin, body-transportation, and re-burials in the war cemetaries. On order to deal with numerous expectations

from the families and to ensure equality of all to the death, the bodies were sent back home at the expense of the State.

Sujet - Nom commun : Deuil

Inhumation

Cadavres -- Transport -- Guerre mondiale (1914-1918)

Exhumation

Histoire militaire -- Italie -- 1914-1945

Sujet - Nom géographique : France -- Histoire militaire -- 20e siècle

Forme, genre ou caractéristiques physiques : Thèses et écrits académiques